L'ABEILLE.

NEW ORLEANS, MAGNE, & CO.
NEW ORLEANS CHARTERS.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription ne sera reçue pour moins d'une année. Aucun abonnement ne sera considéré comme discontinué de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES. Une pauvre par ligne de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Les communications considérables dans leur longueur, devront être payées comme une nouvelle annonce. Le carré de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces. Les artisans et particuliers ayant un nombre de lignes, tels que les hôtels, compagnies d'assurances et autres institutions publiques, sociétés, agens pour navires, batteaux à vapeurs, etc., etc., auront le droit de contracter libéralement à la convention, pour des abonnemens se prenant à l'année et d'avance.

Le privilège de notre correspondance sera estimé à un cent par ligne, pour chaque insertion.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour l'amusement du public, à moins d'être payés, et les articles relatifs aux ventes par des passagers, les annonces de spectacles, &c., &c., devront payer au taux les annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui doivent paraître pour par intervalles, ou pour un temps limité, devront être payées d'avance.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, ou qui ne paraîtront que pour un temps limité, ou pour un nombre d'insertions déterminé, seront payés à raison de trente cents par ligne, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui admettent de la figure ou de la musique, seront payées à raison de trente cents par ligne, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui contiennent de la figure ou de la musique, ou qui seront publiées dans une forme particulière, seront payées à raison de trente cents par ligne, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui paraîtront pour la durée de l'engagement